



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
SOUS DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau de la liberté individuelle/N° *16 76*

Paris, le

09 NOV. 2012

Monsieur le président,

Par correspondance du 12 septembre 2012, vous avez souhaité apporter votre soutien à la demande de dissolution de l'association « *l'artésienne* » formulée par le maire de la commune d'Auchel (62).

En effet, le président de l'association « *l'artésienne* » a régulièrement mis à la disposition des réunions de plusieurs associations un immeuble situé à Auchel, lui appartenant en propre, dénommé « *La Maison de l'Artois* ». A l'occasion de l'une de ces réunions, ont été organisées des activités sportives et, notamment, un match de *football* au cours duquel un masque d'Hitler a été exposé. Au vu des incidents qui ont suivi cette manifestation, de nombreuses voix, dont la vôtre, se sont élevées pour demander la dissolution de l'association « *l'artésienne* ».

Je tiens à vous informer aujourd'hui que l'association « *l'artésienne* » a été dissoute par une déclaration de son président, enregistrée par la sous-préfecture de Béthune le 9 octobre 2012. Ces nouveaux éléments me semblent, à ce jour, propres à réduire tout nouveau risque de troubles à l'ordre public à Auchel.

En vous assurant de ma détermination à réprimer toute action contraire aux valeurs de la République Française, je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur des libertés publiques
et des affaires juridiques

Laurent TOUVET

Association VISA
Vigilance et initiatives
syndicales antifascistes
80/82 rue de Montreuil
75011 Paris